

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Présents : F. GARNIER - D. LAGRIFFOUL - P. DEVRAIGNE - C. PANAFIEU - C. BESSIERES - S. VAN DOORN - R. CHOPINEAUX - K. PRÉT - L. PRUNAC - G. SCRAVALGLIERI - S. MALPUECH - M. PRIRIO GUIRLINGER - M. MEBROUK - S. VIEU - D. MONTAIS - J. LIENARD - D. BASSALAIR - C. GRAUX - G. CALAS - V. DUPONT - S. MARTIN - M. CHERRIER - R. HUESA - A. DU ROURE - F. SEIGNOUREL de PASTORS - F. MANOGIL - N. BURGAT - G. LAMBERT

Mandat : J. FAIVRE à A. DU ROURE

I. Installation du Conseil Municipal

La séance d'installation du Conseil Municipal est ouverte par M. C. THOMAS, Maire sortant.

M. C. THOMAS prononce un discours de clôture de son mandat. Il remercie les membres du Conseil Municipal, le personnel communal, ainsi que l'ensemble des habitants pour leur confiance et leur collaboration au cours de ces 18 années. Il souhaite également succès et réussite à la nouvelle équipe municipale dans la conduite des affaires communales.

Après son allocution, M. C. THOMAS passe le relais au doyen d'âge du Conseil Municipal, M. G. CALAS, chargé de présider l'élection du nouveau Maire conformément aux dispositions légales.

Mme Alix DU ROURE est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2026

M. G. CALAS, doyen d'âge, procède au vote de l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2026.

Le point I est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

III. Election du Maire

M. G. CALAS procède à la lecture des articles L2122-4 à L2122-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

M. Fabrice Garnier se porte candidat à l'élection de Maire. Mme Alix Du Roure renonce à se présenter, précisant qu'elle souhaite jouer un rôle d'opposition constructive, avec pour ligne de conduite principale de faire progresser le village dans le bon sens. Elle indique que ce choix n'est ni un retrait, ni un renoncement. C'est un choix de responsabilité. Elle précise également que l'intérêt des Serviannaises et des Serviannais doit toujours primer sur toute autre considération, par respect pour le choix des Serviannais.

M. G. Calas propose Mme Monique CHERRIER et Mme Michèle PRIRIO GUIRLINGER comme assesseurs.

Les opérations de vote à bulletin secret sont alors effectuées. Après dépouillement par les assesseurs, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 29
- Bulletins nuls (articles L65 et L66 du Code électoral) : 4
- Bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue requise : 12

M. G. Calas proclame l'élection de M. Fabrice GARNIER et lui remet l'écharpe tricolore.

M. Le Maire prononce quelques mots. Il exprime que son installation en tant que maire est un moment important dans une vie et qu'il ressent une grande fierté. Il sent déjà le poids de l'écharpe sur ses épaules. Sa première pensée va au village et à ses habitants. Il remercie son conseil pour la confiance accordée et se dit prêt à s'engager auprès des Serviannais avec détermination, écoute et sincérité.

Mme A. du Roure a souhaité prendre la parole afin de féliciter M. le Maire. Elle se dit respectueuse du choix des Serviannais. Elle rappelle que M. le Maire a pris des engagements et énonce d'ores et déjà deux questions dans un contexte financier restreint : elle souhaite savoir quelle est la position vis-à-vis des impôts des Serviannaises et des Serviannais et connaître la vision sur l'étalement urbain de Servian. Elle indique qu'elle sera attentive aux choix de M. le Maire sur ces deux problématiques. Elle évoque également l'engagement de l'opposition, qui a obtenu 46 % des voix, et rappelle son intention de prendre part aux commissions. Elle remercie les personnes engagées dans cette aventure intense et conclut en déclarant : « M. le Maire, soyez bon ! »

M. le Maire remercie Mme A. du Roure, dit comprendre ses questions et ses inquiétudes, et précise qu'aucune augmentation de la fiscalité n'est prévue. Son équipe s'engage à assurer une gestion rigoureuse et efficiente du budget. Concernant l'urbanisme, il précise qu'il s'agit d'un enjeu essentiel pour la commune et qu'il souhaite freiner l'expansion de Servian afin de se concentrer d'abord sur l'existant. Il indique avoir besoin de

chacun pour mener à bien le programme et affirme ne pas vouloir museler l'opposition. Il appelle à un travail en intelligence collective au bénéfice des Serviennais.

IV. Création du nombre de postes d'adjoints

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et propose la création de 8 postes d'adjoints. Mme A. DU ROURE souhaite proposer que 7 adjoints pour préserver le budget communal.

Le point IV est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (6 votes contre : Mme A. DU ROURE, M. G. LAMBERT, Mme F. SEIGNOUREL de PASTORS, M. F. MANOGIL, Mme N. BURGAT et M. J. FAIVRE ayant donné mandat à Mme A. DU ROURE)

V. Election des adjoints au Maire

M. Maire propose les adjoints suivants :

1ère adjointe : Mme Carmen PANAFIEU

2ème adjoint : M. Philippe DEVRAIGNE

3ème adjointe : Mme Danielle LAGRIFFOUL

4ème adjoint : M. Cyril BESSIERES

5ème adjointe : Mme Sylvie VAN DOORN

6ème adjoint : M. Rachid CHOPINEAUX

7ème adjointe : Mme Karine PRET

8ème adjoint : M. Laurent PRUNAC

Il est procédé au dépouillement à bulletin secret. Après dépouillement par les assesseurs, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 5
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12
- Nombre de voix obtenues pour la liste proposée par M. le Maire : 23

M. le Maire procède à l'appel nominal de ses adjoints afin de leur remettre leurs écharpes tricolores. Il indique que ce moment de remise est particulièrement émouvant pour lui.

VI. Charte de l' élu local

M. le Maire donne lecture de la charte de l' élu local.

Le conseil municipal prend acte du point VI.

La séance se poursuit par la diffusion d'une vidéo de M. le Maire de Bad Wimpfen, commune avec laquelle Servian est jumelée depuis bientôt 60 ans. Il adresse ses sincères félicitations au nouveau Maire de Servian et espère le rencontrer très prochainement.

M. le Maire souhaite adresser ses remerciements à M. C. Thomas et lui souhaite une bonne continuation. Il demande aux élus et au public de se lever pour l'applaudir.

La séance est levée à 12h15.

Fabrice GARNIER
Maire



Alix DU ROURE
Secrétaire de séance